



Nations Unies

**Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

**Rapport financier et comptes
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5I (A/51/5/Add.9)**

Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues

Rapport financier et comptes
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995 et
Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5I (A/51/5/Add.9)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
ABRÉVIATIONS	iv
LETTRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	1
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
IV. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS	13
V. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995	15
<u>État I.</u> Exécution du budget approuvé de l'exercice terminé le 31 décembre 1995	16
<u>État II.</u> Recettes et dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	17
<u>État III.</u> État de l'actif et du passif au 31 décembre 1995	18
<u>État IV.</u> Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	19
Tableau 1. Fonds d'affectation générale – État des contributions pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	20
Tableau 2. Fonds d'affectation spéciale – État des contributions pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	22
Tableau 3. État des avances d'exploitation consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 1995	23
Notes relatives aux états financiers	25

ABRÉVIATIONS

ACNOE	Association des comités nationaux aux olympiques européens
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CCLEC	Caribbean Customs Law Enforcement Council
CE	Conseil de l'Europe
CEIS	Centre italien de solidarité
CERID	Centre pour l'étude des relations internationales et du développement
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICAD	Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
CIPAT	Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies
ENDA	Environnement et développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ILANUD	Institut latino-américain affilié aux Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
IPS	Service de presse international
NCA	Norwegian Church Aid
OEA	Organisation des États américains
OIPC/INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle/INTERPOL
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD/UNOPS	Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
SESI	Social Service Industry (Brésil)

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPU	Union postale universelle
UWI	University of the West Indies

LETTRES D'ENVOI

Le 10 mai 1996

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joints les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995.

Une copie de ces états est également communiquée à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif du Programme
des Nations Unies pour le contrôle
international des drogues

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes de
l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 juillet 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995. Ces états, qui ont été soumis par le Directeur exécutif, sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également joint à ces états le rapport du Comité des commissaires aux comptes les contenant.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Introduction

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du Programme pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, conformément à la disposition 111.4 des règles de gestion financière de l'ONU et à la résolution 46/185 C (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991.

Modification des principes comptables

2. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 48/216 C, en date du 23 décembre 1993, les états financiers ont été établis en tenant compte des normes comptables du système des Nations Unies, qui figurent dans le document A/48/530 et dans ses versions révisées. En conséquence, les principes comptables concernant les recettes ont été revus et modifiés afin de mieux correspondre aux normes communes en vigueur.

3. En 1994-1995, les contributions à des fins spéciales ont été comptabilisées au moment où elles ont été reçues et non lorsqu'elles ont été annoncées. Ces contributions sont souvent affectées à des projets pluriannuels pour lesquels les activités et les dépenses s'étendent sur des exercices comptables ultérieurs à celui correspondant à l'annonce officielle de la contribution; de ce fait, les nouveaux principes comptables permettent de mieux aligner les recettes et les dépenses. En outre, les prélèvements effectifs autorisés par les donateurs pour nombre de leurs contributions à des fins spéciales étant souvent fonction de l'état d'avancement des projets, il est plus prudent de ne comptabiliser les recettes que lorsqu'elles ont été encaissées. Les nouveaux principes comptables s'appliquant aux contributions à des fins spéciales sont décrits à l'alinéa e) de la note 2 relative aux états financiers. Suite à la modification des principes, les ajustements nécessaires pour pouvoir comparer les contributions et le solde des fonds à affectation spéciale de l'exercice précédent (1992-1993) avec ceux de l'exercice 1994-1995 sont également décrits dans les notes 3 et 16 relatives aux états financiers.

4. Certains donateurs ont versé par avance des contributions aux fonds d'affectation spéciale pour les années à venir. En vertu des principes comptables du Fonds, de telles recettes sont reportées sur les années ultérieures, faute de quoi leur montant et leur nature exceptionnels fausseraient les résultats d'exploitation et les soldes des fonds. Les contributions versées aux fonds d'affectation générale continuent cependant d'être comptabilisées au moment où elles sont annoncées car elles servent principalement à financer des opérations exécutées au siège et sur le terrain pour lesquelles les dépenses sont engagées l'année même où la contribution a été annoncée. Ainsi, la plupart des recettes au titre des fonds d'affectation générale ont été perçues l'année où elles ont été annoncées, seuls 3,6 % du total pour 1994-1995 étant impayés à la fin de 1995. Par prudence, toute contribution annoncée mais non acquittée au bout de cinq ans est annulée si les lettres de rappel ne sont suivies d'aucune confirmation par écrit. À cet égard, les nouveaux principes comptables s'appliquant aux recettes sont conformes à la pratique antérieure.

Aperçu général de la situation financière

5. L'exercice biennal 1994-1995 a été une période de consolidation pour le Fonds. Le total des dépenses a été maintenu à 138 354 500 dollars, contre 140 417 372 dollars pour 1992-1993. Tout au long de l'exercice 1994-1995, le PNUCID a joué un rôle de catalyseur dans le domaine du contrôle international des drogues. Le Programme dispose désormais d'excellentes connaissances spécialisées au siège et d'un réseau de bureaux extérieurs plus efficace pour mener à bien les activités prescrites par les organes délibérants. Celles-ci englobent notamment la formulation, l'exécution et le contrôle de 298 projets. Le montant total des recettes a toutefois chuté de 145 182 134 dollars en 1992-1993 à 131 406 972 dollars en 1994-1995, entraînant ainsi un déficit de 6 947 528 dollars en 1994-1995, alors qu'en 1992-1993 on avait enregistré un excédent de 4 764 762 dollars. Le total des soldes des fonds a également accusé une baisse, passant de 73 284 162 dollars en 1992-1993 à 63 337 911 dollars en 1994-1995, principalement du fait de la diminution des recettes et du remboursement, conformément aux conditions posées par les donateurs, des sommes excédentaires versées aux fonds d'affectation spéciale.

6. La diminution brutale des ressources des fonds d'affectation générale est davantage préoccupante que la baisse du total des soldes et des recettes des fonds; ces ressources ont en effet baissé en 1994-1995 de 31,5 % (soit 17 499 361 dollars) par rapport à 1992-1993, alors que les dépenses ont augmenté de 17,1 % (soit 6 828 911 dollars). Il en est résulté un déficit de 8 718 843 dollars pour 1994-1995, alors que l'exercice 1992-1993 s'était soldé par un excédent de 15 609 429 dollars. Étant donné que de nombreux engagements en cours du Programme ne bénéficient pas d'autres sources de financement, si cette tendance s'accélère, elle conduira à une forte baisse des soldes des fonds d'affectation générale pour 1996-1997, qui touchera plus particulièrement deux domaines essentiels : d'une part, le Programme perdra en souplesse et aura de plus en plus de mal à financer les activités programmées sur la demande des organes délibérants et non couvertes par des fonds d'affectation spéciale – les recettes des fonds d'affectation générale suffisent en effet à peine à financer les activités essentielles exécutées au siège et sur le terrain. D'autre part, le Programme risque de connaître un problème de trésorerie si l'une des principales contributions devait être réduite, voire différée. Ce risque potentiel ressort de ce que plus de la moitié des contributions à des fins générales sont actuellement versées par seulement trois pays donateurs. Le PNUCID a donc lancé une vaste initiative visant tout à la fois à élargir la base des donateurs et à augmenter le montant des contributions à des fins générales. Cette initiative s'est traduite, lors de la trente-neuvième session de la Commission des stupéfiants qui s'est tenue en avril 1996, par l'adoption d'une résolution relative à un nouveau système de financement des activités du PNUCID.

7. Outre les contributions au Fonds, le Programme bénéficie d'un financement au titre du budget ordinaire de l'ONU, qui a pris à sa charge 14 800 780 dollars de dépenses au cours de l'exercice 1994-1995 (voir note 4). Alors que les contributions au Fonds servent à financer des activités ayant pour objet d'aider les pays en développement à appliquer les mesures de contrôle international des drogues, les crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU concernent essentiellement l'application des traités et les questions juridiques. Les parts respectives de ces deux sources de financement ont été d'environ 91 % et de 9 % en 1994-1995.

État I. Exécution du budget approuvé

8. L'état I met en regard les dépenses effectives et les dépenses prévues dans le budget approuvé de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995. Le montant total du budget approuvé par la résolution 15 (XXXVIII), que la Commission des stupéfiants a adoptée le 14 décembre 1995 à la reprise de sa trente-huitième session, s'élevait à 148 712 300 dollars. Les dépenses se sont élevées à 138 354 500 dollars, soit un taux d'exécution de 93 % par rapport au budget approuvé.

9. Le montant de 148 712 300 dollars indiqué pour le budget approuvé est égal à l'estimation des dépenses pour 1994-1995 figurant dans le rapport sur l'exécution du programme approuvé par la Commission des stupéfiants, dont l'établissement a marqué la fin du processus budgétaire de l'exercice; cette dernière étape a été précédée par l'adoption d'un budget initial de 187 889 300 dollars, puis d'un budget révisé de 190 641 600 dollars, d'un budget final de 188 923 100 dollars et enfin du rapport sur l'exécution du programme de 148 712 300 dollars.

10. Les sommes reçues au titre de l'appui au programme ont servi à financer des dépenses de personnel du Siège, comme la Commission des stupéfiants en a été informée dans le document contenant le budget-programme final proposé et le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1994-1995 ainsi que le projet de budget-programme initial pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/CN.7/1995/21). Les dispositions relatives aux dépenses d'appui au programme appliquées en 1994-1995 sont décrites à l'alinéa 1) de la note 2 et à la note 5.

État II. Recettes et dépenses

11. L'état II indique que les recettes se sont élevées à 131 406 972 dollars et les dépenses à 138 354 500 dollars, soit un déficit de 6 947 528 dollars. Par rapport à l'exercice biennal 1992-1993, les recettes ont diminué de 13 775 162 dollars (soit 9,5 %), tandis que les dépenses n'ont diminué que de 2 062 872 dollars (soit 1,5 %). L'un des progrès notables a été la hausse des intérêts perçus, qui ont augmenté de 2 292 737 dollars, soit 32,7 %, malgré une baisse de 23 607 951 dollars (soit 22,8 %) des dépôts à vue et à terme. Une telle amélioration n'est pas seulement imputable à la hausse des taux d'intérêt généraux, mais aussi à une meilleure gestion de la trésorerie.

12. Les rubriques figurant à l'état II sont ventilées entre fonds d'affectation générale et fonds d'affectation spéciale. Pour les premiers, les recettes se sont élevées à 38 026 165 dollars, soit 28,9 % du total et, pour les seconds, à 93 380 807 dollars, soit 71,1 %. Les dépenses se sont chiffrées à 46 745 008 dollars pour les fonds d'affectation générale et à 91 609 492 dollars pour les fonds d'affectation spéciale, soit 33,8 et 66,2 % du total, respectivement. Le Programme a donc enregistré un excédent des dépenses sur les recettes de 8 718 843 dollars au titre des fonds d'affectation générale et un léger excédent de 1 771 315 dollars au titre des fonds d'affectation spéciale.

13. Les dépenses d'appui au programme ont atteint 5 685 806 dollars, contre 2 458 489 dollars en 1992-1993. L'augmentation de 3 227 317 dollars, qui représente une progression de 131,3 %, est due en partie à la modification des arrangements relatifs à ces dépenses entrée en vigueur à la fin de l'année 1993, selon les modalités décrites dans la note du Directeur exécutif relative à la question (E/CN.7/1993/15).

État III. Actif et passif

14. L'état III rend compte de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1995. Par rapport à l'exercice biennal 1992-1993, le solde du Fonds a diminué de 9 946 251 dollars (soit 13,6 %), ce qui reflète la diminution des actifs nets. Les réserves d'exploitation sont maintenues à un niveau légèrement inférieur et sont calculées selon la méthode exposée à la note 14 relative aux états financiers sur les dépenses annuelles, lesquelles ont également baissé proportionnellement. Les contributions annoncées et non acquittées ont diminué de 4 303 109 dollars (soit 79,6 %), ce qui confirme une forte amélioration du taux de recouvrement.

15. La diminution du poids relatif des fonds d'affectation générale par rapport aux fonds d'affectation spéciale observée au niveau des recettes et des dépenses de l'exercice 1994-1995 se reflète dans le solde du Fonds. Entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 1995, la part des fonds d'affectation générale dans le solde du Fonds est passée de 64,5 à 62,8 %, tandis que celle des fonds d'affectation spéciale augmentait de 35,5 à 37,2 %. Toutefois, en valeur absolue, le solde des fonds d'affectation générale a diminué en 1994-1995 de 7 435 296 dollars (soit 15,7 %), alors que le solde des fonds d'affectation spéciale n'a baissé que de 2 510 955 dollars (soit 9,6 %) pendant la même période.

État IV. Situation de trésorerie

16. Un nouvel état rendant compte de la situation de la trésorerie a été ajouté aux états financiers pour 1994-1995, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. En 1994-1995, les sorties de capitaux nettes se sont élevées à 23 607 951 dollars, contre 7 050 210 dollars en 1992-1993. Ces sorties de capitaux ont considérablement réduit les soldes de trésorerie très élevés enregistrés dans le passé, et dont la Commission des stupéfiants avait demandé au PNUCID qu'ils soient progressivement diminués.

Tableaux

17. Les états financiers sont accompagnés de trois tableaux. Les tableaux 1 et 2 sont des états des contributions à des fins générales et des contributions à des fins spéciales, respectivement. Au 31 décembre 1995, les contributions non acquittées s'élevaient à 1 103 979 dollars pour les fonds d'affectation générale, ce qui correspondait aux contributions annoncées par 16 pays. Le tableau 3 est un état au 31 décembre 1995 des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles, avances qui s'élevaient à 14 781 518 dollars, contre 19 438 348 dollars à la fin de 1993.

Notes complémentaires

18. Les états financiers comptent 17 notes en annexe. La note 2 décrit les principes comptables importants utilisés pour établir les états. Les 16 autres notes fournissent des renseignements complémentaires et des éclaircissements sur les opérations financières relevant du Directeur exécutif du PNUCID.

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) relatifs à l'exercice allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995. Il a été procédé à cette vérification conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement ainsi qu'aux normes de vérification communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les normes en question disposent que le Comité organise et effectue la vérification de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les états financiers ne sont pas entachés d'erreurs ou d'inexactitudes importantes.

Objectifs et stratégies des vérificateurs

2. Les vérificateurs ont examiné, par sondage, les pièces justificatives des montants et autres informations contenues dans les états financiers. Ils ont évalué les systèmes et contrôles comptables du Programme et effectué une vérification par sondage, en procédant à des tests de corroboration dans tous les domaines couverts par les états financiers. Ils ont également examiné les principes comptables appliqués et les montants relativement importants estimés par la Direction, ainsi que la présentation générale des états financiers. Si la Direction du Programme est responsable des états financiers, le Comité est responsable de l'opinion qu'il doit formuler à l'issue de la vérification, et dans laquelle il doit indiquer si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Programme à la fin de l'exercice.

3. Les vérificateurs ont effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives qu'ils ont jugées nécessaires en l'occurrence. Les procédures qu'ils ont utilisées avaient essentiellement pour but de leur permettre de se forger une opinion sur les états financiers. Ils n'ont donc pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière et leurs conclusions ne sauraient être considérées comme une appréciation générale de ces systèmes.

4. Outre qu'il a vérifié les comptes et les opérations financières, le Comité a procédé aux examens prévus à l'article 12.5 du règlement financier de l'ONU. Il s'est essentiellement intéressé à l'efficacité des procédures financières, aux contrôles financiers internes et, de manière générale, à l'administration et à la gestion du Programme.

5. Au cours de l'exercice 1994-1995, le Comité a examiné la question des experts et des consultants ainsi que la planification budgétaire et l'établissement de rapports sur l'exécution du budget. Par ailleurs, des membres du Comité se sont rendus au bureau du PNUCID au Brésil.

6. Les recommandations du Comité sont résumées au paragraphe 10 et ses principales conclusions aux paragraphes 11 à 15. Les observations des vérificateurs sont présentées de façon détaillée dans les paragraphes 16 à 38.

7. Toutes les observations du Comité qui sont reprises dans le présent rapport ont été communiquées à l'administration du Programme. Celle-ci a confirmé les faits faisant l'objet des observations et conclusions du Comité et a répondu aux demandes d'explication du Comité.

Suite donnée aux recommandations formulées
lors des vérifications précédentes

8. Le Comité a évalué les mesures prises par l'administration pour appliquer les recommandations formulées précédemment, comme il en avait été prié par l'Assemblée générale au paragraphe 15 de sa résolution 47/211 en date du 23 décembre 1992. La plupart des recommandations ont été appliquées de façon satisfaisante. Les mesures prises, tout comme les observations du Comité, sont présentées en annexe au présent rapport.

Conclusions générales

9. Sous réserve des observations concernant les rapports relatifs aux dépenses engagées par les agents d'exécution (par. 16 à 19), la vérification n'a pas révélé de carences ou d'erreurs ayant une incidence significative sur l'exactitude ou l'intégralité des états financiers dans leur ensemble. Conformément aux procédures normales, le Comité a consigné ses observations les plus importantes dans des lettres de recommandation adressées aux responsables du Programme.

Résumé des recommandations

10. Le Comité recommande que le PNUCID :

a) Prenne des mesures pour que les agents d'exécution lui communiquent dans les délais les attestations de vérification des comptes (par. 19);

b) Envisage de présenter un rapport sur l'exécution du budget qui précise l'utilisation effective des ressources au titre des activités et mette en regard un résumé chiffré des résultats obtenus et les buts et objectifs fixés pour toutes les activités (par. 33).

Résumé des principales conclusions

Dépenses engagées par les agents d'exécution au titre des programmes

11. Les agents d'exécution n'ont pas communiqué d'états vérifiés de leurs dépenses au titre des programmes, qui s'élèvent à 6 millions de dollars (par. 16 à 19).

Situation financière du PNUCID

12. Le PNUCID a dépensé 93 % du budget approuvé pour 1994-1995. Toutefois, les recettes ayant été moins importantes que prévu, les dépenses ont été supérieures aux recettes de 6 947 528 dollars (par. 20).

Normes comptables communes du système des Nations Unies

13. Le PNUCID a modifié ses méthodes de comptabilisation des recettes. Désormais, les recettes au titre de fonds d'affectation spéciale ne sont comptabilisées qu'après avoir été reçues (par. 21 et 22).

Consultants et experts

14. Le Comité estime que le système qui régit la demande de services, la sélection et le recrutement des consultants doit être amélioré. Il se félicite des mesures prises par le PNUCID à cet égard (par. 24 à 29).

Préparation du budget et établissement des rapports

15. Le Comité estime que le projet de budget établi par le PNUCID pour l'exercice 1994-1995 repose sur des principes économiques et financiers sains mais pense qu'il faudrait renforcer la transparence et l'évaluation des résultats dans plusieurs domaines (par. 30 à 37).

Partie I : États financiers

Dépenses engagées par les agents d'exécution au titre des programmes

16. Le Comité n'a pas accès aux comptes de tous les agents d'exécution. Il doit donc s'appuyer sur les rapports de révision établis par d'autres vérificateurs externes pour pouvoir confirmer que les avances consenties aux agents d'exécution et aux gouvernements nationaux ont bien été affectées à des projets du PNUCID.

17. Dans son rapport sur les états financiers du PNUCID pour l'exercice biennal 1992-1993, le Comité a signalé qu'au moment où la version définitive des états financiers avait été établie, un montant de 7,8 millions de dollars de dépenses relatives aux programmes n'avait toujours pas été confirmé par les vérificateurs des agents d'exécution (des organisations non gouvernementales essentiellement). Le Comité a recommandé que le PNUCID établisse officiellement des règles précises obligeant les agents d'exécution à lui communiquer des états vérifiés de leurs dépenses.

18. Le PNUCID a officiellement stipulé, dans les accords conclus avec les agents d'exécution, l'obligation de présenter des états financiers vérifiés à la fin de l'exercice.

19. Au moment où la version définitive des états financiers concernant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 avait été établie, les dépenses relatives aux programmes, qui se sont élevées à 6 077 775 dollars sur un montant de 102 876 710 dollars engagé par les agents d'exécution, n'avaient toujours pas été confirmées par les vérificateurs des agents d'exécution. Ces dépenses ont été incorporées dans les comptes du Programme sur la base des rapports des agents d'exécution, mais comme il s'agit de rapports non vérifiés, le Comité n'est pas en mesure de formuler une opinion à ce sujet. Même s'il reconnaît les progrès réalisés par rapport à l'exercice 1992-1993, le Comité estime que le PNUCID devrait prendre des mesures pour obliger les agents d'exécution à lui communiquer dans les délais les attestations de vérification des comptes.

Situation financière

20. L'état financier I montre que le PNUCID a dépensé 138 354 500 dollars, soit 93 % du budget de 148 712 300 dollars approuvé pour l'exercice biennal. Toutefois, comme il ressort de l'état II, les recettes ne se sont élevées qu'à 131 406 972 dollars. Les dépenses nettes ont donc été supérieures de 6 947 528 dollars aux recettes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995.

Normes comptables communes du système des Nations Unies

21. Au cours de l'exercice 1994-1995, le PNUCID a modifié ses méthodes de comptabilisation des recettes conformément aux normes comptables communes du système des Nations Unies. Les recettes destinées à des fins spéciales sont désormais comptabilisées au moment où elles sont effectivement reçues tandis que les recettes destinées à des fins générales sont comptabilisées au moment où l'annonce de contribution est communiquée par écrit.

22. En conséquence, à des fins de comparaison, le PNUCID a revu les chiffres de 1992-1993 pour les contributions (état II), les contributions annoncées mais non acquittées (état III) et le solde du fonds d'affectation spéciale (état III). Le Comité a examiné ces chiffres et a confirmé qu'ils étaient exacts et pouvaient donc être intégrés dans les états financiers.

Inscription des pertes de numéraires, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes

23. Le PNUCID a indiqué qu'aucune perte n'avait été passée en charge au cours de l'exercice 1994-1995.

Partie II : Questions relatives à la gestion

Consultants et experts

24. Le Comité a examiné la question de l'engagement de consultants et d'experts. Au cours de l'exercice considéré, le PNUCID a octroyé 198 contrats à 164 consultants, pour un montant total de 2,4 millions de dollars, et a employé 60 experts, pour un coût total de 7,2 millions de dollars.

25. Le Comité estime que le système qui régit la demande de services ainsi que la sélection et le recrutement des consultants doit être amélioré. Les services organiques doivent planifier suffisamment à l'avance et de manière plus précise le recrutement de consultants, en poussant plus loin l'examen de toutes les candidatures et en justifiant clairement leur sélection. Par ailleurs, la mission confiée aux consultants doit être précise, quantifiable, réalisable, limitée dans le temps et s'inscrire dans le cadre des activités du PNUCID.

26. Le Comité estime en outre que la Division du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne devrait appliquer les directives de manière plus rigoureuse. Elle devrait, lorsque des services organiques n'ont pas suffisamment justifié le choix des candidats qu'ils se proposent de recruter, leur demander des explications. Le Comité reconnaît que, les services organiques présentant souvent leurs demandes à la dernière minute, il est difficile de procéder à de telles vérifications sans gêner le fonctionnement du PNUCID. Il estime néanmoins, dans le souci d'améliorer le fonctionnement du PNUCID à long terme, que la Division du personnel devrait être plus ferme dans son application des directives.

27. Le PNUCID a lui-même examiné l'utilisation des services de consultants. Ses conclusions concordent avec celles du Comité. Le Directeur exécutif a pris un certain nombre de mesures en vue d'améliorer le système de planification et de gestion du recrutement, y compris par la création d'un fichier de consultants et d'experts. Le Comité se félicite de l'adoption de telles mesures.

28. Le Comité a relevé que, durant l'exercice 1994-1995, certains postes d'experts au siège du PNUCID concernaient des activités de base et d'appui. Le PNUCID en a pris note et a décidé que les postes de projets seraient désormais strictement limités aux projets de coopération technique. Il a en outre décidé que ce type d'arrangement pourrait être maintenu, étant entendu que le nombre de cas n'augmenterait pas en 1994-1995, et que les postes seraient imputés sur le budget du siège ou des services d'appui aux programmes.

29. Le Comité note avec satisfaction que le nombre de postes de projets au siège du PNUCID a été ramené de 92 pour l'exercice 1994-1995 à 32 au 1er janvier 1996.

Établissement du budget et des rapports

Généralités

30. Les budgets du PNUCID et des services d'appui aux programmes sont financés par des contributions volontaires et ont pour objet d'aider les pays en développement à s'acquitter de leurs obligations et à appliquer les dispositions des instruments relatifs au contrôle international des drogues. Cette aide est fournie par le siège du PNUCID et ses bureaux extérieurs, ainsi que dans le cadre d'activités de projet.

31. Le Comité a examiné les méthodes appliquées par le PNUCID pour établir son budget et les rapports sur l'exécution du budget.

Rapports sur l'exécution du budget

32. Le Comité estime que le rapport sur l'exécution du budget, qui compare les besoins réels pour 1994-1995 et le budget final, n'a pas l'impact et l'utilité souhaitables car il n'y est pas tenu compte des résultats effectifs.

33. Le Comité recommande au PNUCID de modifier son rapport sur l'exécution du budget de manière à faire apparaître les résultats effectivement enregistrés durant l'exercice biennal. Il recommande également que le rapport mette en regard un résumé chiffré des résultats obtenus par rapport aux objectifs prescrits pour toutes les activités.

Budget final

34. Le Comité estime que le budget final du PNUCID a été établi, vérifié et approuvé dans les règles mais regrette qu'il n'existe aucun mécanisme permettant véritablement d'en vérifier l'exécution. Le Comité attend des états financiers qu'ils garantissent la transparence des opérations.

35. À cette fin, le PNUCID a revu la présentation de l'état financier I, qui classe désormais le budget approuvé tout à la fois par source de financement et par objet de dépense. Par ailleurs, les états financiers présentent les estimations de dépenses approuvées par la Commission des stupéfiants dans le rapport sur l'exécution du budget. Cette nouvelle présentation permet d'harmoniser les rapports budgétaires et financiers.

Projet de budget pour 1996-1997

36. Le Comité se félicite des améliorations apportées à la présentation du projet de budget pour 1996-1997 par rapport à l'exercice 1994-1995. À la

demande de la Commission des stupéfiants, le budget du PNUCID met maintenant en évidence la relation entre les propositions budgétaires et les activités du siège et des opérations sur le terrain. Le Comité se félicite également des efforts déployés par le PNUCID pour que les propositions budgétaires reflètent la relation entre le budget et les objectifs des activités de projet.

37. L'amélioration la plus notable tient à ce que les prévisions pour 1996-1997 sont fondées sur des plans de travail chiffrés établis par chaque division du siège et chaque bureau extérieur. Ces plans de travail établissent clairement le lien entre les activités proposées et les ressources nécessaires. Le fait de préciser les différentes utilisations des ressources permet non seulement d'établir un budget réaliste mais aussi de suivre l'application du programme tout au long de l'exercice biennal.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

38. Aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'a été signalé au Comité pour l'exercice biennal 1994-1995.

Remerciements

39. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les membres du personnel du PNUCID du concours et de l'assistance qu'ils ont prêtés aux vérificateurs au cours de leurs travaux.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

ANNEXE

Suivi des mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993^a

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises	Observations du Comité
<p>a) Le PNUCID devrait établir officiellement des règles précises obligeant les agents d'exécution à lui communiquer des états vérifiés de leurs dépenses.</p>	<p>Les agents d'exécution n'ayant toujours pas présenté d'états vérifiés de leurs dépenses pour 1992-1993 ont été invités à le faire et de nombreux états certifiés ont été reçus. Cela étant, il demeure difficile d'obtenir des états vérifiés des organisations non gouvernementales. Les accords que le PNUCID a conclus avec les agents d'exécution comprennent maintenant des dispositions spécifiques exigeant des états vérifiés. Le seul problème qui demeure est celui des délais de présentation, ces états vérifiés n'étant pas disponibles avant la fin de la vérification des comptes du PNUCID.</p>	<p>Le Comité se félicite que le PNUCID ait introduit dans les accords conclus avec les agents d'exécution des dispositions exigeant que des états vérifiés soient présentés à la fin de l'exercice.</p>
<p>b) Le PNUCID devrait revoir et simplifier les arrangements relatifs à la comptabilité générale.</p>	<p>Des propositions formulées conjointement par le PNUCID et l'Office des Nations Unies à Vienne, visant à décentraliser la comptabilité du Fonds du PNUCID de New York à Vienne et à la rationaliser ont été approuvées par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Ces propositions ont été mises en oeuvre à moindre coût.</p>	<p>Le Comité a le plaisir de signaler que le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a accepté les propositions conjointes du PNUCID et de l'Office des Nations Unies à Vienne visant à décentraliser et rationaliser la comptabilité. Les nouveaux arrangements ont été mis en application à compter du 1er janvier 1996.</p>
<p>c) Le PNUCID devrait consulter régulièrement la Trésorerie de l'ONU pour s'assurer que la politique de placement répond à ses besoins spécifiques.</p>	<p>Le Comité des commissaires aux comptes, qui a suivi l'application de cette recommandation, a déclaré dans sa lettre de recommandation, en date du 21 avril 1995, qu'il se félicitait que le PNUCID ait appliqué cette recommandation avec succès et que, même si l'augmentation des taux d'intérêt offerts aux investisseurs au cours de l'année (1994) avait été générale, l'amélioration (du rendement moyen) pouvait également être attribuée aux contacts réguliers qu'entretient le PNUCID avec la Trésorerie de l'ONU. Cette amélioration s'est confirmée en 1995. Par ailleurs, les arrangements d'ordre bancaire ont été rationalisés conformément aux propositions communes du PNUCID et de l'Office des Nations Unies à Vienne dûment approuvées. Un certain nombre de comptes bancaires qui étaient presque ou totalement inactifs ont été fermés.</p>	<p>Le Comité se félicite que le PNUCID ait appliqué sa recommandation avec succès. En moyenne, le rendement des placements du PNUCID s'est élevé à 5,2 %, en 1994-1995 contre 3,4 % en 1992-1993. Même si l'augmentation des taux d'intérêt a été générale au cours de la période considérée, cette amélioration peut également être attribuée aux contacts réguliers que le PNUCID entretient maintenant avec la Trésorerie de l'ONU.</p>

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 51 (A/49/5/Add.9), sect. II, par. 9.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers numérotés de I à IV, dûment identifiés, ainsi que les tableaux 1 à 3 y relatifs et les notes explicatives concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995. Nous avons procédé conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, si ce n'est que l'étendue de la vérification a été limitée pour les raisons mentionnées ci-après et exposées en détail aux paragraphes 16 à 19 de notre rapport. Nous avons effectué un examen général des méthodes comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

Sous réserve des écritures de redressement qui devront peut-être être passées à réception des états de dépenses vérifiés devant être communiqués par des agents d'exécution, notre opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au 31 décembre 1995 et des résultats de l'exercice; qu'ils ont été dressés conformément aux principes comptables établis; et que les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Selon notre habitude, nous avons publié un rapport détaillé sur la vérification des comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, conformément au règlement financier.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

IV. CERTIFICAT ATTESTANT L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 10 mai 1996

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues figurant en annexe et numérotés de I à IV, ainsi que les tableaux y relatifs sont exacts.

Le Directeur exécutif

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

V. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1995

ÉTAT I

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Exécution du budget approuvé de l'exercice terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Note	Fonds d'affectation générale			Fonds d'affectation spéciale			Total 1994-1995		
		Budget	Dépenses effectives	Solde	Budget	Dépenses effectives	Solde	Budget	Dépenses effectives	Solde
Siège										
Dépenses de personnel	5	7 712 400	6 168 610	1 543 790	—	—	—	7 712 400	6 168 610	1 543 790
Voyages		991 500	834 835	156 665	—	—	—	991 500	834 835	156 665
Services contractuels		190 000	165 309	24 691	—	—	—	190 000	165 309	24 691
Frais de fonctionnement		834 100	821 479	12 621	—	—	—	834 100	821 479	12 621
Achats		176 900	156 378	20 522	—	—	—	176 900	156 378	20 522
Bourses, subventions et autres contribution		1 400 000	1 398 296	1 704	—	—	—	1 400 000	1 398 296	1 704
Dépenses d'appui au programme (PNUCID)	5	3 791 400	5 685 806	(1 894 406)	—	—	—	3 791 400	5 685 806	(1 894 406)
Total partiel		15 096 300	15 230 713	(134 413)	—	—	—	15 096 300	15 230 713	(134 413)
Opérations hors siège										
Dépenses de personnel		10 973 700	11 394 011	(420 311)	200 000	197 840	2 160	11 173 700	11 591 851	(418 151)
Voyages		821 900	814 821	7 079	—	—	—	821 900	814 821	7 079
Frais de fonctionnement		1 909 400	1 945 873	(36 473)	—	—	—	1 909 400	1 945 873	(36 473)
Achats		1 203 800	1 026 205	177 595	—	—	—	1 203 800	1 026 205	177 595
Total partiel		14 908 800	15 180 910	(272 110)	200 000	197 840	2 160	15 108 800	15 378 750	(269 950)
Activités relatives aux projets										
Dépenses de personnel		8 931 700	8 164 508	767 192	27 771 000	27 854 792	(83 792)	36 702 700	36 019 300	683 400
Voyages		742 100	436 795	305 305	2 265 000	2 395 590	(130 590)	3 007 100	2 832 385	174 715
Services contractuels		5 108 000	3 664 733	1 443 267	16 996 800	16 685 904	310 896	22 104 800	20 350 637	1 754 163
Frais de fonctionnement		1 813 500	544 225	1 269 275	7 783 000	7 135 159	647 841	9 596 500	7 679 384	1 917 116
Achats		9 625 300	5 150 206	4 475 094	23 480 500	20 797 735	2 682 765	33 105 800	25 947 941	7 157 859
Bourses, subventions et contributions		3 817 100	1 983 651	1 833 449	8 508 900	7 905 022	603 878	12 326 000	9 888 673	2 437 327
Dépenses d'appui au programme (agents d'exécution)		1 003 000	528 543	474 457	4 452 700	4 498 174	(45 474)	5 455 700	5 026 717	428 983
Dépenses d'appui au programme (PNUCID)	5	(3 791 400)	(4 139 276)	347 876	—	4 139 276	(4 139 276)	(3 791 400)	—	(3 791 400)
Total partiel		27 249 300	16 333 385	10 915 915	91 257 900	91 411 652	(153 752)	118 507 200	107 745 037	10 762 163
Total		57 254 400	46 745 008	10 509 392	91 457 900	91 609 492	(151 592)	148 712 300	138 354 500	10 357 800

ÉTAT II

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Recettes et dépenses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

1992-1993	Note	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total 1994-1995	
RECETTES					
135 330 406	Contributions (tableaux 1 et 2)	3	30 923 137	88 696 433	119 619 570
313 154	Dons de sources publiques	6		1 338 134	1 338 134
48 636	Subventions		—	—	—
7 002 374	Intérêts créditeurs	7	5 948 871	3 346 240	9 295 111
2 487 564	Recettes accessoires	8	1 154 157	—	1 154 157
145 182 134	Total, recettes		38 026 165	93 380 807	131 406 972
DÉPENSES					
42 685 012	Dépenses de personnel		25 727 129	28 052 632	53 779 761
4 397 912	Voyages		2 086 451	2 395 590	4 482 041
26 338 790	Services contractuels		3 830 042	16 685 904	20 515 946
10 477 354	Frais de fonctionnement		3 311 577	7 135 159	10 446 736
38 374 111	Achats		6 332 789	20 797 735	27 130 524
10 559 113	Bourses, subventions et autres contributions		3 381 947	7 905 022	11 286 969
5 126 591	Dépenses d'appui au programme (agents d'exécution)		528 543	4 498 174	5 026 717
2 458 489	Dépenses d'appui au programme (PNUCID)		1 546 530	4 139 276	5 685 806
140 417 372	Total, dépenses		46 745 008	91 609 492	138 354 500
4 764 762	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		(8 718 843)	1 771 315	(6 947 528)

ÉTAT III

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

État de l'actif et du passif au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

1993		Note	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total 1995
ACTIF					
103 690 441	Encaisse et dépôts à terme	9	43 646 011	36 436 479	80 082 490
5 407 088	Contributions annoncées non acquittées (tableau 1)		1 103 979	—	1 103 979
658 413	Sommes à recevoir	10	1 030 599	—	1 030 599
19 438 348	Montant net des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles (tableau 3)		3 955 594	10 825 924	14 781 518
1 213	Charges comptabilisées d'avance et éléments d'actif divers		99 664	—	99 664
129 195 503	TOTAL, ACTIF		49 835 847	47 262 403	97 098 250
PASSIF, RÉSERVES ET SOLDE DU FONDS					
PASSIF					
28 464 530	Recettes comptabilisées d'avance	11	—	12 995 885	12 995 885
14 820 163	Engagements non réglés	12	2 616 457	4 692 510	7 308 967
135 389	Sommes à verser	13	1 578 859	—	1 578 859
1 539 859	Sommes dues au Fonds général de l'ONU		1 852 328	—	1 852 328
44 959 941			6 047 644	17 688 395	23 736 039
RÉSERVES					
10 589 200	Réserve d'exploitation	14	3 446 200	6 040 500	9 486 700
362 200	Réserve pour les dépenses d'appui aux programmes	15	537 600	—	537 600
10 951 400			3 983 800	6 040 500	10 024 300
73 284 162	SOLDE DU FONDS	16	39 804 403	23 533 508	63 337 911
129 195 503	TOTAL, PASSIF, RÉSERVE ET SOLDE DU FONDS		49 835 847	47 262 403	97 098 250

ÉTAT IV

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Situation de trésorerie pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

1992-1993		Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total 1994-1995
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
4 764 762	Excédent net (déficit) des recettes sur les dépenses (état II)	(8 718 843)	1 771 315	(6 947 528)
45 394 766	Diminution des contributions à recevoir	4 303 109	—	4 303 109
(237 313)	(Augmentation) des autres sommes à recevoir	(372 186)	—	(372 186)
(14 766 484)	(Augmentation) diminution du montant net des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles	1 761 471	2 895 359	4 656 830
2 385	(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance et éléments d'actif divers	(98 451)	—	(98 451)
71 896	Augmentation des sommes à payer	1 443 470	—	1 443 470
7 221 986	Augmentation (diminution) des engagements non réglés	(3 547 976)	(3 963 220)	(7 511 196)
(56 839 151)	(Diminution) des recettes comptabilisées d'avance	(578 834)	(14 889 811)	(15 468 645)
(7 002 374)	À déduire : intérêts créditeurs	(5 948 871)	(3 346 240)	(9 295 111)
(21 389 527)	MONTANT NET DES FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (DÉCAISSEMENTS)	(11 757 111)	(17 532 597)	(29 289 708)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES PLACEMENTS				
7 396 568	Augmentation des sommes dues au Fonds général de l'ONU	312 469	—	312 469
7 002 374	À ajouter : intérêts créditeurs	5 948 871	3 346 240	9 295 111
14 398 942	MONTANT NET DES ENCAISSEMENTS LIÉS AUX PLACEMENTS	6 261 340	3 346 240	9 607 580
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR D'AUTRES SOURCES				
—	Augmentation de la réserve pour les dépenses d'appui aux programmes	175 400	—	175 400
—	Virements interfonds	1 301 347	(1 301 347)	—
(59 625)	Sommes remboursées aux donateurs	—	(4 101 223)	(4 101 223)
(59 625)	MONTANT NET DES FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR D'AUTRES SOURCES (ENCAISSEMENTS)	1 476 747	(5 402 570)	(3 925 823)
(7 050 210)	(DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(4 019 024)	(19 588 927)	(23 607 951)
110 740 651	Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	47 665 035	56 025 406	103 690 441
Augmentation (diminution) :				
213 000	Fonds en cours de virement	4 964 900	—	4 964 900
412 512	Avances temporaires	(206 768)	—	(206 768)
209 017	Dépôts en devises convertibles	(197 239)	—	(197 239)
(7 910 253)	Dépôts sur comptes bancaires rémunérés	(8 522 433)	(19 588 927)	(28 111 360)
25 514	Dépôts en devises non convertibles	(57 484)	—	(57 484)
(7 050 210)	(DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(4 019 024)	(19 588 927)	(23 607 951)
103 690 441	Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	43 646 011	36 436 479	80 082 490

Tableau 1

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Fonds d'affectation générale

État des contributions pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

Contributeurs	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1994-1995	Montant total des contributions acquittées en 1994-1995	Pertes/(gains) au change	Contributions annoncées restant dues au 1er janvier 1994	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1995	Montant total des recettes provenant des contributions pour 1994-1995
Afrique du Sud	—	5 777	—	—	—	5 777
Allemagne	—	2 495 621	(121 149)	—	—	2 374 472
Arabie saoudite	—	100 000	—	—	—	100 000
Australie	—	1 068 600	(14 726)	—	—	1 053 874
Autriche	—	774 486	—	—	—	774 486
Bahamas	—	2 950	—	(2 950)	—	—
Bangladesh	—	3 000	—	(1 000)	—	2 000
Barbade	—	2 000	—	(1 000)	—	1 000
Belgique	—	190 443	1 659	—	—	192 102
Bolivie	—	—	—	(20 000)	25 000	5 000
Brésil	—	876	—	—	14 124	15 000
Bulgarie	—	30 000	—	(12 000)	—	18 000
Canada	—	255 401	—	—	—	255 401
Chine	—	—	—	(30 000)	90 000	60 000
Chypre	—	1 000	—	—	—	1 000
Colombie	—	6 250	(62)	(6 188)	—	—
Côte d'Ivoire	—	838	1 327	(2 954)	789	—
Danemark	—	956 859	—	—	—	956 859
Dominique	1 000	—	—	—	—	1 000
Égypte	—	2 000	—	(1 000)	—	1 000
Équateur	—	2 323	—	(2 323)	—	—
Espagne	—	257 271	—	—	—	257 271
États-Unis d'Amérique	—	1 560 000	—	(500 000)	885 000	1 945 000
Finlande	—	50 000	—	—	—	50 000
France	—	1 623 498	—	(25 381)	—	1 598 117
Grèce	—	9 966	—	—	—	9 966
Guyana	—	510	—	—	—	510
Hong-kong	—	31 044	—	—	—	31 044
Hongrie	—	15 842	959	—	—	16 801
Inde	—	—	—	(40 000)	40 000	—
Indonésie	—	4 000	—	—	—	4 000
Iran (République islamique d')	—	2 000	—	(2 035)	—	(35)
Islande	—	—	(246)	—	3 062	2 816
Italie	—	6 716 177	—	—	—	6 716 177
Japon	—	9 076 622	—	—	—	9 076 622

Contribuants	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1994-1995	Montant total des contributions acquittées en 1994-1995	Pertes/(gains) au change	Contributions annoncées restant dues au 1er janvier 1994	Contributions annoncées restant dues au 31 décembre 1995	Montant total des recettes provenant des contributions pour 1994-1995
Kenya	—	—	(488)	(1 811)	2 259	—
Koweït	—	10 000	—	—	5 000	15 000
Liban	—	—	—	—	5 000	5 000
Liechtenstein	—	—	(2 250)	(2 013)	11 207	6 944
Luxembourg	—	133 699	—	—	—	133 699
Madagascar	—	—	—	(2 600)	5 200	2 600
Malaisie	—	40 000	—	—	—	40 000
Malte	—	2 025	—	—	—	2 025
Maroc	—	3 000	—	(3 000)	6 000	6 000
Mexique	—	157 500	—	(7 500)	—	150 000
Nigéria	—	4 973	—	—	—	4 973
Norvège	—	—	—	—	—	—
Nouvelle-Zélande	—	60 420	(1 142)	—	—	59 278
Pakistan	—	645	18	—	—	663
Panama	—	6 000	—	(978)	750	5 772
Pays-Bas	—	819 250	(52 368)	—	—	766 882
Philippines	—	2 500	—	—	—	2 500
Portugal	—	22 000	—	—	—	22 000
République de Corée	—	60 000	—	—	—	60 000
République démocratique populaire lao	—	1 000	—	—	—	1 000
République tchèque	—	33 370	—	—	—	33 370
Roumanie	—	714	467	—	588	1 769
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	575 834	—	—	—	—	575 834
Singapour	2 000	2 000	—	—	—	4 000
Slovaquie	—	6 700	—	(6 700)	—	—
Suède	—	7 761 386	(195 804)	(4 733 728)	—	2 831 854
Suisse	—	523 882	—	—	—	523 882
Thaïlande	—	20 000	—	—	—	20 000
Tunisie	—	2 832	—	—	—	2 832
Turquie	—	110 000	—	—	—	110 000
Venezuela	—	1 927	—	(1 927)	10 000	10 000
TOTAL	578 834	35 031 177	(383 765)	(5 407 088)	1 103 979	30 923 137

Tableau 2

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Fonds d'affectation spéciale

État des contributions pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

Contributeurs	Contributions acquittées lors d'exercices antérieurs pour 1994-1995	Montant total des contributions acquittées en 1994-1995	Contributions pour 1996-1997	Montant total des recettes provenant des contributions pour 1994-1995
Allemagne	—	7 334 407	—	7 334 407
Autriche	—	320 000	—	320 000
Bolivie	—	128 030	—	128 030
Brésil	—	2 120 237	—	2 120 237
Canada	—	273 306	—	273 306
Colombie	—	189 789	—	189 789
Danemark	—	2 768 703	(1 716 320)	1 052 383
Espagne	—	740 785	—	740 785
États-Unis d'Amérique	—	11 267 674	—	11 267 674
Finlande	—	24 381	—	24 381
France	—	2 043 494	—	2 043 494
Italie	26 415 827	14 602 458	(9 772 385)	31 245 900
Japon	—	2 400 000	—	2 400 000
Luxembourg	—	294 159	—	294 159
Norvège	—	804 716	—	804 716
Pays-Bas	—	1 777 492	—	1 777 492
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 469 869	13 705 120	—	15 174 989
Suède	—	7 384 550	(1 507 180)	5 877 370
Suisse	—	957 638	—	957 638
Union européenne	—	4 669 683	—	4 669 683
Total	27 885 696	73 806 622	(12 995 885)	88 696 433

Tableau 3

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

État des avances d'exploitation consenties aux agents d'exécution au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Avances			Intérêts et autres recettes	Décaissements	Fonds d'exploitation des agents d'exécution	Engagements non réglés
	Agents d'exécution	Exercice précédent	1994-1995				
<u>ONU et organismes apparentés</u>							
CCI		12 068	(2 710)	247	(9 605)	—	—
CESAO		1 350	—	—	—	1 350	—
CESAP		57 764	133 389	—	(165 122)	26 031	11 069
DSAGD		160 931	974 220	12 775	(1 209 920)	(61 994)	80 020
HCR		—	107 900	—	(100 987)	6 913	—
ILANUD		1 279	92 211	819	(78 994)	15 315	—
PNUD/Autres organismes		9 720	6 202 724	48 798	(4 764 193)	1 497 049	8 106
PNUD/BAP		6 120 342	42 905 346	—	(46 576 524)	2 449 164	2 756 130
PNUD/Divers		—	4 939 508	—	(5 438 059)	(498 551)	—
PNUD/Exécution nationale		10 833 355	14 168 845	110 114	(15 565 637)	9 546 677	—
UNICEF		—	—	—	(72 000)	(72 000)	—
<u>Institutions spécialisées des Nations Unies</u>							
FAO		—	1 181 342	8 069	(960 340)	229 071	45 655
OIT		(37 444)	2 340 676	10 318	(2 033 207)	280 343	61 051
OMS		73 461	1 312 700	65 364	(1 463 654)	(12 129)	179 407
ONUDI		1 307 529	10 446 000	109 647	(11 380 985)	482 191	1 591 130
UNESCO		134 466	—	48 073	(91 598)	90 941	3 800
UPU		7 464	2 149	1 000	(10 613)	—	—
<u>Organisations intergouvernementales</u>							
CCLEC		80 214	15 000	—	(81 297)	13 917	—
CE		—	188 665	4 319	(169 472)	23 512	21 579
CECAFEC		—	236 082	—	(244 732)	(8 650)	—
CICAD		—	193 300	—	(193 300)	—	—
OIPC/INTERPOL		6 125	260 800	—	(268 525)	(1 600)	—
OEA		21 081	74 888	1 993	(97 962)	—	—
OMD		165 525	550 125	—	(629 959)	85 691	—

	Avances		Fonds		Engagements non réglés
	Exercice précédent	1994-1995	Intérêts et autres recettes	d'exploitation des agents d'exécution	
<u>Organisations non gouvernementales</u>					
Agents d'exécution					
ACNOE	—	169 500	—	(174 600)	—
AIAC	35 004	171 536	—	(206 697)	—
ARF	—	113 900	—	(70 307)	2 483
CeIS	6 408	847 808	4	(846 645)	7 545
CERID	59 391	97 403	—	(157 682)	—
CESE	—	689 175	2 388	(611 207)	—
ENDA	(1 828)	1 065 414	1 516	(1 064 620)	—
ESCW	—	227 800	—	(221 194)	527
Gilead Church	175 080	—	—	—	—
IPS	70 171	960 415	837	(983 885)	49 500
NCA	71 221	605 187	—	(770 988)	—
NCSWT	—	207 600	—	(217 014)	—
RFHL	—	75 000	625	(76 915)	—
SESI	—	580 951	41 565	(168 520)	—
UWI	67 671	727 000	—	(810 191)	71 558
Total	19 438 348	92 861 849	468 471	(97 987 150)	4 889 560

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Objectif du PNUCID

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a pour objectif de permettre à la communauté internationale de mener une action cohérente et efficace contre l'abus des drogues et le trafic des stupéfiants. Il appuie l'élaboration de normes internationales; harmonise les activités des organismes du système des Nations Unies; facilite l'échange d'informations, le dialogue et la coopération entre les gouvernements aux échelons sous-régional, régional et mondial; apporte un appui technique et une assistance aux gouvernements pour les inciter à adopter une approche équilibrée, c'est-à-dire en luttant tout à la fois sur le front de l'offre et de la demande illicites de stupéfiants.

Note 2. Principes comptables de base

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont exposés ci-après :

Règles et procédures

a) Les comptes du Fonds sont tenus conformément aux règlements financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux normes comptables du système des Nations Unies (voir document A/48/530), que l'Assemblée générale a reconnues par sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et par les versions révisées de ladite résolution.

Méthode comptable

b) Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'acquisition.

L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

Passif éventuel

c) La provision destinée à faire face aux dépenses imprévues au titre des indemnités à verser en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide du Fonds du PNUCID représente 1 % du traitement de base net. La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 % du traitement de base net pour tous les agents rémunérés à l'aide du Fonds (note 13).

Engagements non réglés

d) Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

Recettes

Contributions à des fins déterminées

e) Les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont reçues. Pour celles qui sont reçues en avance, les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère

exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds.

Contributions à des fins non déterminées

f) Les contributions à des fins non déterminées sont comptabilisées sur la base d'engagements écrits. Les contributions annoncées sont comptabilisées lorsque le donateur potentiel s'engage par écrit à verser une contribution monétaire à une date ou à des dates spécifiées. Les contributions annoncées non acquittées sont annulées à la réception d'une demande écrite d'annulation. De plus, celles qui datent de plus de 5 ans sont annulées lorsqu'aucune confirmation écrite n'a été reçue en réponse aux lettres de rappel.

Recettes accessoires

g) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, y compris les économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent, les gains nets au change et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisés comme recettes accessoires.

Intérêts créditeurs

h) Le revenu des placements est calculé sur la base des intérêts perçus et accumulés durant l'exercice. Les intérêts produits par les placements effectués durant l'exercice mais qui ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir sont comptabilisés comme sommes à recevoir.

Fonds d'affectation générale et spéciale

i) Les fonds d'affectation générale sont alimentés par des recettes qui n'ont pas été affectées à des fins déterminées. Ils servent à financer le budget approuvé du siège et des opérations hors siège, ainsi que les projets qui ne sont pas financés par des fonds d'affectation spéciale. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par des recettes affectées à des projets spécifiques ou à des activités couvrant un champ géographique ou thématique plus étendu.

Placements

j) Les fonds déposés dans des comptes bancaires rémunérés, les certificats de dépôt, les comptes à terme et les dépôts à vue sont comptabilisés comme disponibilités et dépôts à terme car ils sont tous placés pour une période de 12 mois, conformément aux politiques et directives des Nations Unies en matière de placements.

Conversion des monnaies

k) Les états financiers du Fonds du PNUCID sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers indiquent les disponibilités, les placements, les contributions annoncées non versées et les comptes débiteurs et créanciers dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, convertis en dollars au taux de change applicable pour les opérations de l'ONU à la date de l'établissement des états. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur.

Appui au programme

1) Les sommes reçues au titre de l'appui au programme sont utilisées pour couvrir les dépenses du siège pendant l'exercice biennal. Le PNUCID applique un taux d'appui au programme pouvant atteindre 13 % s'il est le seul responsable de l'exécution du projet, c'est-à-dire s'il en assure le contrôle et répond de la réalisation des objectifs fixés. Si le projet est exécuté par le PNUCID, celui-ci retient un montant correspondant au taux maximal de 13 %. Si l'exécution du projet est appuyée par un autre organisme, ce dernier et le PNUCID se répartissent les sommes versées au titre de l'appui au programme, le montant total ne devant pas dépasser 13 %. Si le PNUCID confie l'exécution du projet à un autre organisme, celui-ci reçoit un montant pouvant atteindre 13 % et le PNUCID ne perçoit aucune somme. Les mêmes principes s'appliquent à l'exécution nationale.

Note 3. Ajustement des chiffres relatifs aux recettes d'exercices antérieurs

Le mode de calcul des contributions à des fins déterminées a été modifié en 1994-1995 : désormais, celles-ci sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquittées et non plus lorsqu'elles sont annoncées. Afin que l'on puisse établir une comparaison fiable des recettes de 1992-1993 avec celles de 1994-1995, le montant des contributions spéciales indiqué précédemment a été ajusté pour tenir compte des contributions annoncées non acquittées (en dollars des États-Unis) :

	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total 1992-1993
Montant indiqué pour les contributions annoncées	51 497 020	76 208 685	127 705 705
À ajouter : Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1992	—	21 251 782	21 251 782
À déduire : Contributions annoncées non acquittées au 31 décembre 1993	—	(13 627 081)	(13 627 081)
Montant réajusté des recettes provenant des contributions	51 497 020	83 833 386	135 330 406

Note 4. Budget ordinaire et compte spécial pour les dépenses d'appui au programme

Le montant total des dépenses (138 354 500 dollars) indiqué à l'état I et à l'état II ne comprend pas les dépenses ci-dessous (exprimées en dollars des États-Unis) de 1994-1995 financées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et sur le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.

	1994-1995	1992-1993
Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies		
Dépenses de personnel	13 086 271	11 473 129
Voyages	1 067 208	975 116
Services contractuels	433 714	414 393
Frais généraux de fonctionnement	180 980	121 083
Achats	32 607	50 574
Total	14 800 780	13 034 295
Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme		
Dépenses de personnel	—	199 505
Total	—	199 505

Note 5. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel du siège du PNUCID sont financées à l'aide du Fonds du PNUCID et des sommes reçues au titre de l'appui aux programmes [voir note 2 l)]. Pour 1994-1995, ces sommes (exprimées en dollars des États-Unis) ont été utilisées comme suit :

	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total
Solde au 1er janvier 1994	362 200	—	362 200
À ajouter : Sommes reçues au titre de l'appui aux programmes	1 546 530	4 139 276	5 685 806
Ajustements interfonds	4 139 276	(4 139 276)	—
À déduire : Dépenses de personnel du Siège	(5 685 806)	—	(5 685 806)
À ajouter : Prélèvement au titre de l'appui aux programmes pour augmenter les réserves	175 400	—	175 400
Solde au 31 décembre 1995	537 600	—	537 600

À l'état I, les dépenses au titre de l'appui au programme (PNUCID) au siège pour 1994-1995 se sont élevées à 5 685 806 dollars (à comparer au montant de 3 791 400 dollars prévu au budget de l'exercice biennal). Comme on l'a vu plus haut, les ressources destinées à l'appui au programme ont été utilisées pour couvrir les dépenses de personnel. Le montant total de ces dernières comprend donc le montant indiqué à la rubrique "dépenses de personnel" de l'état I ainsi que le montant indiqué à la rubrique "dépenses d'appui au programme (PNUCID)". En conséquence, le montant total des dépenses de personnel du siège pour 1994-1995 s'est élevé à 11 854 416 dollars (6 168 610 dollars et 5 685 806 dollars), chiffres à comparer aux 11 503 800 dollars (7 712 450 dollars et 3 791 400 dollars) prévus au budget de l'exercice biennal. Il en est de même pour les dépenses de personnel indiquées à l'état II.

Note 6. Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques (exprimées en dollars des États-Unis) en 1994-1995 s'est élevé à :

	1994-1995	1992-1993
Contributions du Seoul Broadcasting System	—	301 982
Association pour les Nations Unies de Fukuoka (Japon)	—	9 172
Bureau du maire de la ville de New York	—	2 000
Centre de prévention de l'abus de drogues (Japon)	923 529	—
Social Service Industry (SESI) (Brésil)	414 605	—
Total	1 338 134	313 154

Note 7. Intérêts créditeurs

En 1994-1995, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 9 295 111 dollars (1992-1993 : 7 002 374 dollars). Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Le montant total des intérêts produits par les placements est réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leur solde moyen respectif.

Note 8. Recettes accessoires

En 1994-1995, le montant total des recettes accessoires (en dollars des États-Unis) s'est élevé à :

	1994-1995	1992-1993
Remboursement des emprunts relatifs aux cultures de remplacement	—	1 497 371
Remboursement des dépenses, y compris économies réalisées lors du règlement des engagements de l'année précédente	780 211	980 809
Gain net au change	232 598	—
Produit de la vente de trousseaux d'identification des drogues	50 348	9 384
Total	1 154 157	2 487 567

Note 9. Disponibilités et dépôts à terme

Les disponibilités (en dollars des États-Unis) s'établissaient comme suit :

	1995	1993
Fonds en cours de virement	5 177 900	213 000
Comptes d'avances temporaires	217 639	424 407
Dépôts en devises convertibles	26 754	223 993
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés	74 650 000	102 761 360
Dépôts en devises non convertibles	10 197	67 681
Total	80 082 490	103 690 441

Note 10. Sommes à recevoir

Ce poste (libellé en dollars des États-Unis) se ventilait comme suit :

	1995	1993
Intérêts acquis des placements	740 566	579 075
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	132 120	67 911
Avances sur salaires	157 913	11 427
Total	1 030 599	658 413

Note 11. Recettes comptabilisées d'avance

Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions reçues pour des exercices à venir et se ventilent comme suit :

	1995	1993
Danemark	1 716 320	—
Dominique	—	1 000
Italie	9 772 385	26 415 827
Royaume-Uni	—	2 045 703
Singapour	—	2 000
Suède	1 507 180	—
Total	12 995 885	28 464 530

Note 12. Engagements non réglés

Les engagements non réglés (en dollars des États-Unis) se ventilaient comme suit :

	1995	1993
Siège	548 180	250 888
Opérations hors siège	8 106	36 067
Activités relatives aux projets	6 752 681	14 533 208
Total	7 308 967	14 820 163

Note 13. Sommes à payer

Ce poste (libellé en dollars des États-Unis) se ventilait comme suit :

	1995	1993
Primes de rapatriement comptabilisées d'avance [voir note 2 c)]	260 168	95 206
Rémunérations comptabilisées d'avance à l'appendice D [voir note 2 c)]	37 411	37 879
Divers	1 281 280	2 304
Total	1 578 859	135 389

Note 14. Réserve d'exploitation

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284 sur les fonds généraux d'affectation spéciale, une réserve d'exploitation représentant 15 % du montant des dépenses annuelles (ajustées en fonction des dépenses d'appui au programme) a été conservée au PNUCID pour faire face à des manques à recevoir imprévus et couvrir les dernières dépenses, et notamment régler les engagements en suspens. Cette réserve s'élevait à 9 486 700 dollars en 1994-1995 (10 589 200 dollars en 1992-1993), les dépenses annuelles s'élevant à 63 244 865 dollars (70 594 514 dollars en 1992-1993).

Note 15. Réserve pour l'appui aux programmes

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/286 sur les comptes relatifs à l'appui au programme, une réserve d'exploitation pour l'appui au programme, représentant 20 % des recettes annuelles au titre de l'appui au programme, a été conservée pour faire face à des manques à recevoir imprévus et pour régler les dépenses engagées au cas où il serait mis fin soudainement aux activités financées par les fonds d'appui au programme. Cette réserve était de 537 600 dollars en 1994-1995 (362 200 dollars en 1992-1993), les recettes annuelles affectées à l'appui au programme s'élevant à 2 687 763 dollars en 1994-1995 (1 810 816 dollars en 1992-1993).

Note 16. Soldes des fonds

Les soldes des fonds représentent les ressources du Programme qui n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 1995. Leur évolution en 1994-1995 (en dollars des États-Unis) est indiquée ci-après :

	Fonds d'affectation générale	Fonds d'affectation spéciale	Total
Solde enregistré au 1er janvier 1994	47 239 699	39 671 544	86 911 243
a) Ajustement du solde de l'année précédente au fonction des contributions non acquittées au 31 décembre 1993 (voir note 3)	—	(13 627 081)	(13 627 081)
Solde réajusté au 1er janvier 1994	47 239 699	26 044 463	73 284 162
b) Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses en 1994-1995	(8 718 843)	1 771 315	(6 947 528)
c) Virement à partir de (vers) la réserve d'exploitation	(17 800)	1 120 300	1 102 500
d) Virements interfonds ^a	1 301 347	(1 301 347)	—
e) Sommes remboursées aux donateurs ^b	—	(4 101 223)	(4 101 223)
Solde au 31 décembre 1995	39 804 403	23 533 508	63 337 911

^a Les dépenses occasionnées par l'exécution des projets qui avaient été imputées sur les fonds d'affectation générale durant l'exercice précédent ont été ensuite compensées par des prélèvements sur les fonds d'affectation spéciale constitués durant l'exercice en cours.

^b Conformément aux conditions énoncées dans les accords concernant la gestion des fonds d'affectation spéciale, les sommes n'ayant pas été employées durant l'exécution de certains projets spécifiques ont été remboursées aux donateurs.

Note 17. Stocks

Au 31 décembre 1995, le PNUCID détenait du matériel durable d'une valeur de 3 684 621 dollars. Comme il est indiqué dans la note 2 b), ces éléments ne sont pas comptabilisés comme éléments d'actif dans l'état de l'actif et du passif.